



ROUTES



Les mobilités douces peuvent de nouveau circuler sur le pont du Garrit

Les travaux de sécurisation et d'aménagement du pont du Garrit entre Berbiguières et Saint-Cyprien ont été inaugurés samedi 8 juin. Débutés en janvier pour une durée de cinq mois, les travaux sous l'égide du Département, propriétaire du pont, ont permis la réouverture de la circulation des modes doux sur cet ouvrage fermé à la circulation depuis le 22 novembre 2019.

Publié le 10 juin 2024

Situé en site patrimonial remarquable (SPR) côté Saint-Cyprien et site inscrit (front de la Dordogne) côté Berbiguières, ainsi qu'en zone Natura 2000, le pont du Garrit a été construit entre 1892 et 1894 pour remplacer le bac ancestral et faire traverser les hommes. Il s'agit d'un pont métallique de style Eiffel – à poutres treillis et voûtains en brique.

A la suite d'une inspection détaillée réalisée par DIADES-SETEC en 2019, le Département a été contraint de fermer complètement l'ouvrage, y compris à la circulation piétonne sur l'ancienne chaussée, car son état ne permettait plus d'assurer la sécurité des personnes qui l'empruntaient à pied ou à vélo.

A titre conservatoire, dans l'attente de travaux plus conséquents et afin d'assurer la sécurité des circulations sous l'ouvrage (circulation piétonne en berge et navigation fluviale), le Département a procédé à la mise en sécurité de l'intrados (surface intérieure d'une arche de pont) de l'ouvrage par la pose de filets anti chute de matériaux à l'été 2020.

Les travaux de sécurisation et d'aménagement ont consisté en la condamnation des trottoirs, la partie dangereuse du pont, à l'aide de garde-corps normalisés, pour n'utiliser que la partie centrale pour la circulation des piétons et des deux roues. De même, des belvédères ont été réalisés côté aval de l'ouvrage pour permettre aux pêcheurs de s'adonner à leur activité en toute sécurité depuis le pont.

Ce chantier, éco-exemplaire, a été réalisé sur une période bien précise : de janvier à fin mai, afin d'éviter le dérangement des espèces, notamment des hirondelles, dont la nidification se déroule au printemps.

Le montant global de l'opération s'élève à 425.506 euros TTC, mise en place d'un filet anti-chute, études et réalisation de l'opération de sécurisation comprises.

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/les-mobilites-douces-peuvent-de-nouveau-circuler-sur-le-pont-du-garrit-22333874?>

L'inauguration du pont du Garrit en images

